

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : **85**
Annonce No **17-96759**

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [VI.](#)

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune des Herbiers, 6 Rue du Tourniquet CS 40209, Point(s) de contact :
Service Commande publique et Achats, 85502, Les Herbiers, F, Téléphone :
(+33) 2 51 91 07 67, Courriel : marchespublics@lesherbiers.fr, Fax : (+33) 2
51 64 99 45, Code NUTS : FR515

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.lesherbiers.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Association de gestion du cinéma Grand Ecran, 1 Rue Neuve BP 201, 85502,
Les Herbiers , F, Courriel : cinema.grandecran@orange.fr, Code NUTS :
FR515, Adresse internet : <http://www.cinemagrandecran.fr/>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le concours fait l'objet d'une procédure conjointe

En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale
applicable relative aux marchés :

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non
restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être
obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la
construction d'un nouveau complexe cinématographique aux Herbiers

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Ingénierie, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Mission de base de maîtrise d'œuvre étendue aux missions EXE partielles pour l'établissement des quantitatifs pour tous les lots, EXE complètes sur les lots structures, fluides, coordination SSI et OPC, définition et choix des équipements cinématographiques pour la construction d'un complexe cinématographique comportant 5 salles de projection totalisant 760 fauteuils (300,180,110,90 et 80 fauteuils), leurs cabines de projection mutualisées, les locaux techniques et d'accueil nécessaires à l'exploitation de l'équipement au quotidien : vaste hall d'accueil fonctionnel et convivial, billetterie, bar-confiserie, espaces administratifs. Situé dans la zone de la Tibourgère, proche du centre-ville et visible depuis l'avenue de la Maine, le projet s'appuiera sur une ancienne grange à rénover. Surface des locaux à construire estimée à 2400 mètres carrés SHON. Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 3 720 000 euros HT (estimation avril 2017). Synthèse du programme général sur www.marches-securises.fr

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre constituées en groupement devant disposer de compétences en matière d'architecture, d'économie de la construction, de structures, de fluides, d'acoustique, de scénographie pour la définition du concept et des équipements cinématographiques et le choix et le suivi des équipements cinématographiques, d'Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier, de coordination de Système de Sécurité Incendie. Le mandataire du groupement est obligatoirement l'architecte qui devra être inscrit à l'ordre des architectes (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Critères de sélection : - Qualité architecturale et programmatique : chaque équipe doit présenter une sélection de trois références pertinentes et

suffisantes portant sur des opérations équivalentes au projet et jugées significatives par les candidats. Les références récentes (livraison inférieure à 5 ans - à compter du 1^{er} janvier 2012, en cours d'études ou de travaux) concernant des constructions de cinémas et en second lieu d'équipements culturels de technicité équivalente pour un montant de travaux proche de celui objet du concours seront privilégiées. - Capacité technique : les candidats doivent apporter la preuve de leur compétence en matière d'architecture, d'économie de la construction, de structures, de fluides, d'acoustique, de scénographie, d'OPC, de coordination SSI. Pour l'ensemble des membres du groupement, une liste des références de prestations comparables établies au cours des 5 dernières années doit être proposée. - Capacités financières présentées par chaque équipe.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui
Indiquer profession : Architecte inscrit à l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85/384/CEE du 10 juin 1985, avec carte professionnelle, mandataire du groupement

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé :

ou Nombre minimal : 3

/ Nombre maximal : 5

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

- Valeur technique du projet appréciée quant à l'adéquation du projet aux besoins et exigences du programme et quant au niveau de fonctionnalités des équipements proposés, respect des délais. - Qualité architecturale du projet appréciée quant à la perception extérieure du bâtiment, quant à son insertion dans le site et quant aux traitements des espaces intérieurs. - Compatibilité de l'estimation du coût des travaux du projet appréciée eu égard à la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le groupement de commandes.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

7 septembre 2017 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime maximum de 22 500 euros HT sera attribuée à chaque candidat admis à présenter une offre.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Le coordonnateur du groupement de commandes pourra éventuellement réduire ou supprimer cette prime si le jury estime que les offres sont incomplètes ou ne répondent pas au règlement du concours. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre, lauréat du concours, tiendra compte du montant de la prime allouée.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Jury composé de 15 membres, liste nominative non arrêtée à ce jour

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents de la consultation téléchargeables sur www.marches-securises.fr Documents à remettre dans le dossier de candidature et modalités de remise des candidatures indiqués dans le règlement du concours consultable sur www.marches-securises.fr

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette BP 24111 , 44041, Nantes Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette BP 24111, 44041, Nantes Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

18 juillet 2017